



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

ARRIVÉ LE

26 SEP. 2013

SOUS-PRÉFECTURE DE
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 septembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Michel BACCONNIER – Isella DE MARCO à Daniel TANNER – Rahma KHADRAOUI à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Claude BERENGUER – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory COIN à Alain CACALY
Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLEZ

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.09.23 17

OBJET : Création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des postes à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1^{er} juillet 2013 à la création de l'emploi suivant :

- 1 emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet

Cette modification du tableau des effectifs fait suite aux résultats de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C du 13 juin 2013 et de l'établissement de la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise le 18 juin 2013.

Ce fonctionnaire exerce les fonctions de responsable de la division espaces verts et cadre de vie au sein du Centre technique Municipal de la Direction Développement durable et de l'Aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création de cet emploi
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste sont inscrits au budget

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2013 :

Filière technique :

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe:

- ancien effectif : 6

- nouvel effectif : 5

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Grade d'agent de maîtrise territorial:

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 24 septembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le

25 SEP. 2013



Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.